

*des Princes &c. Août 1730. 83*

*& j'aurois recours alors avec confiance à la protection de V. M., afin que par un parfait concert des deux Puissances du Sacerdoce & de l'Empire ; tout ce qui trouble le bon ordre , soit puni selon les voyes Canoniques & Civiles. A Paris le 15. Fevrier 1730. Je suis , &c. CHARLES, Archevêque de Paris.*

*Lettre du Roi écrite de la propre main de S. M., en réponse à la Lettre de Mr. l'Archevêque de Paris.*

MON COUSIN ,

J Ay reçu avec joye , par la Lettre que vous m'avez écrite , des preuves de la sagesse de votre conduite & de votre fermeté dans le Gouvernement de votre Diocese ; mais j'ai vû en même-tems avec indignation ce dont j'étois déjà informé , que des personnes , qui par leur Caractere & par le Ministère qu'ils exercent , sont obligées de seconder votre zele , & d'assurer par leurs instructions & par leur exemple le succès de vos vûes , sont celles qui se portent sans regle & sans mesure , aux démarches les plus capables d'enpêcher le bien que vous cherchez à procurer. La Charité qui vous fait esperer encore qu'ils changeront de sentiment & de conduite , & qui vous engage à solliciter ma Clemence en leur faveur , est infiniment louable ; mais si vous perdez par malheur toute esperance de ramener par la douceur ces esprits opiniâtres , soyez assuré que je vous soutiendrai de toute mon autorité : Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait , *mon Cousin* , en sa sainte & digne garde. A Marly le 15. Eévrier 1730. *Signé , L O U I S. Et au dos est écrit , A mon Cousin l'Archevêque de Paris.*

II. *Paris.* Il paroît un Recueil de diverses Let-